

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Amis de la Grandview Inc. 1	Numéro de permis 2017835	Date d'inspection Le 20 mars 2023	
Nom de l'établissement Les Amis de la Grandview Inc.		Numéro de téléphone (506) 546-2785	
Adresse 850 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Les parents des enfants présents à la garderie bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- La programmation est planifiée et documentée.
- Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. Les procédures applicables au changement des couches sont affichées bien en vue dans les lieux réservés au changement des couches.
- Observations: Le groupe de 2-3 ans fait la sieste. Le groupe de 4 ans s'amuse à l'extérieur.
- Discussions avec l'exploitante concernant la sieste, changement de la couche, le ratio et le groupe de nourrissons.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 mars 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Arleen Laforest

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mars 2023

\_\_\_\_\_  
Date